

Descriptif de l'appareil

- La cuve en tôle d'acier est conçue pour résister à une pression de 12 bar (environ deux fois la pression de service). Sa protection contre la corrosion est assurée par une couche d'émail vitrifié et une anode en magnésium ou une anode à courant imposé.
- L'élément chauffant est constitué par une résistance blindée ou stéatite qui réchauffe le volume d'eau.
 - La résistance blindée appelée thermoplongeur est immergée dans l'eau. Son remplacement nécessite la vidange du chauffe-eau.
 - La résistance stéatite est protégée par un fourreau émaillé, ce qui rend la vidange de l'appareil inutile lors de son remplacement.

- Le thermostat assure le maintien de la température de l'eau. Il est préréglé en usine à $65^{\circ}\text{C} \pm 5$ environ.
- Un coupe-circuit thermique assure la sécurité en cas d'élévation anormale de la température d'eau. Ce coupe-circuit est réarmable manuellement.
- Pour les modèles équipés d'une "anode à courant imposé", la cuve est protégée contre la corrosion par un courant électrique imposé, de très faible intensité.
 - La platine électronique assure en permanence le courant nécessaire à cette protection que se soit en heures pleines ou en heures creuses.

Mise en place de l'appareil

IMPORTANT

- Placer le chauffe-eau à l'abri du gel
- Le positionner le plus près possible des points d'utilisation importants.
- S'il est placé en dehors du volume habitable (cellier, garage), calorifuger les tuyauteries. La mise en place d'une housse n'est pas nécessaire, du fait de la bonne isolation des chauffe-eau.
- Pour les modèles à "anode à courant imposé", la température ambiante autour du chauffe-eau ne doit pas excéder 40°C en continu.
- S'assurer que l'élément support est suffisant

pour recevoir le poids du chauffe-eau plein d'eau.

- Prévoir en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 500 mm pour l'entretien périodique de l'élément chauffant et de l'anode.
- Installer un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux-plafond, combles, ou au-dessus de locaux habités. Une évacuation raccordée à l'égout est nécessaire.

Installation d'un chauffe-eau vertical-mural (VM)

Des poignées de préhension, intégrées dans les fonds d'extrémité, facilitent la manutention. Plusieurs fixations sont possibles suivant la nature de la paroi :

A) Murs de faible épaisseur (cloison pla-coplâtre)

Tiges filetées $\varnothing 10$ mm traversant le mur reliées par des profilés ou contre-plaques.

B) Murs épais en dur (béton, pierre, brique)

Procéder au scellement de boulons $\varnothing 10$ mm, ou au perçement pour recevoir des chevilles de type MOLY $\varnothing 10$ mm.

Pour ces deux types de parois, utiliser le gabarit de fixation imprimé sur le carton d'emballage.

NOTA

- Les chauffe-eau verticaux muraux de 50 à 200 litres peuvent être posés sur un trépied adapté, matériel préconisé par le constructeur. (h : 450 ou 570 mm accessoire en option) lorsque la cloison ne peut supporter le poids de l'appareil. Une fixation par l'étrier supérieur est obligatoire.

- Ils peuvent être également accrochés au plafond grâce à un kit spécial (accessoire en option). Se reporter à la notice spécifique livrée avec celui-ci.

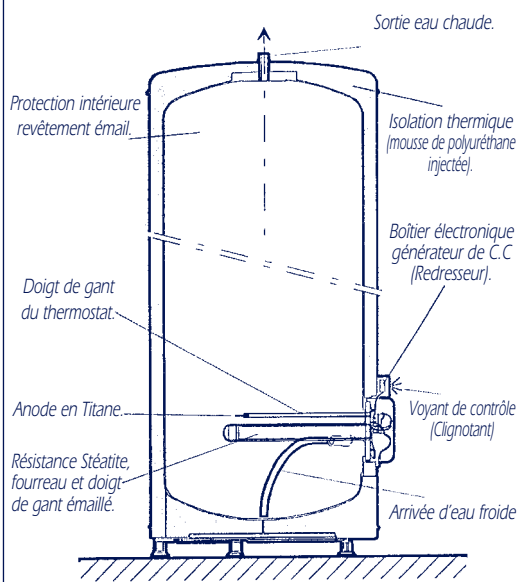
Installation d'un chauffe-eau vertical sur socle (VS)

- L'appareil est posé au sol. Des patins sont fixés sous l'embase de celui-ci. Aucune fixation murale n'est nécessaire.
- Il peut recevoir une réhausse (h : 220 mm - Accessoire en option).

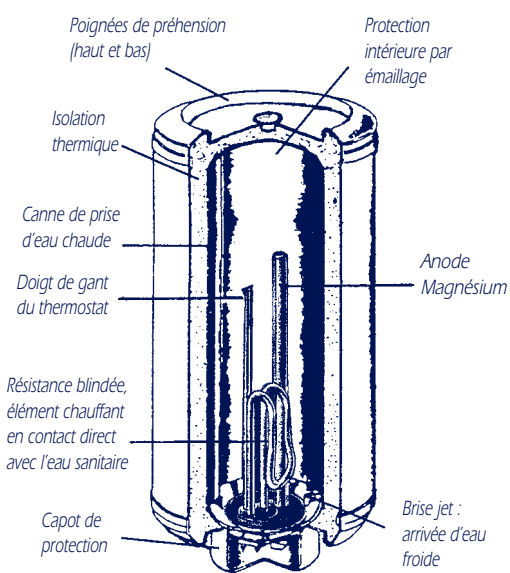


Exemples

Chauffe-eau vertical sur socle équipé d'un élément stéatite avec "anode à courant imposé".

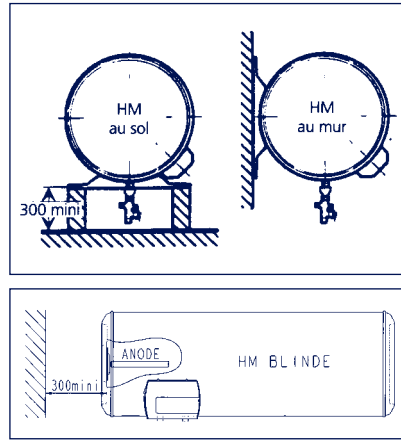


Chauffe-eau vertical mural équipé d'un élément blindé avec anode de magnésium.



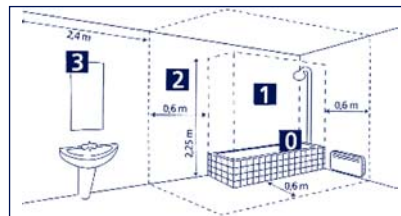
Installation d'un chauffe-eau horizontal-mural (HM)

- Suivre les mêmes préconisations que celles du chauffe-eau vertical-mural. Des poignées de manutention existent également.
- Pour une fixation au sol, déplacer les deux étriers et les revisser afin que les raccords hydrauliques soient perpendiculaires au sol. Prévoir un calage de 300 mm minimum, pour permettre un bon positionnement du groupe de sécurité et de sa vidange.
- Pour une fixation au plafond, utiliser obligatoirement le kit de cerclage prévu à cet effet (accessoire en option), et se reporter à sa notice spécifique.
- Pour les modèles **HM blindés**, prévoir un espace minimum de 300 mm pour le démontage de l'anode magnésium se trouvant sur la porte du fond.



Installation spécifique en salle de bains

Quatre volumes sont définis pour l'implantation de matériels électriques suivant leurs caractéristiques. Pour les chauffe-eau ATLANTIC, l'implantation est admise dans tous les volumes en respectant les consignes d'installation de la norme NF C 15-100, à l'exception bien évidemment du volume 0.



Raccordement hydraulique

Le chauffe-eau devra être raccordé hydrauliquement conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays

où il sera installé (pour la France, D.T.U. 60.1).

■ TUBULURES SUR L'APPAREIL

- Chaque tubulure est en acier avec l'extrémité fileté au pas du gaz $\varnothing 20/27$ (du 50 L au 300 L), $\varnothing 26/34$ (500 L).
- L'entrée d'eau froide est repérée par une collerette bleue, la sortie d'eau chaude par

une collerette rouge.

- A l'intérieur des tubulures sont insérés des embouts rouge et bleu, lesquels sont à conserver impérativement lors du raccordement aux tuyauteries.

■ RACCORDEMENTS AUX TUBULURES

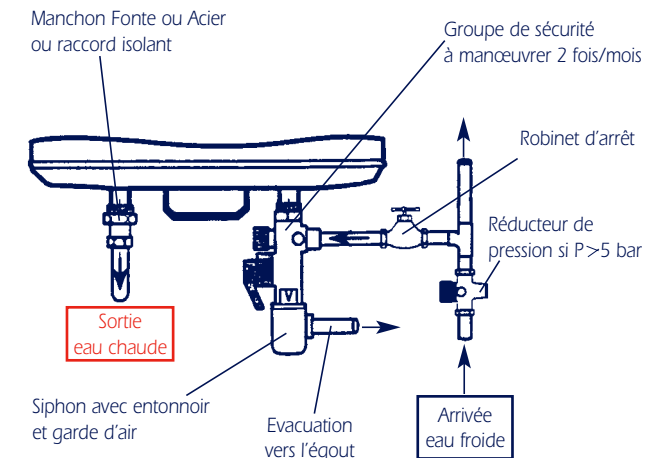
- La nature des tuyauteries peut être rigide, généralement en cuivre (l'acier noir est interdit), ou souple, (tresse inox flexible).
- Dans le cas de canalisations en cuivre, le raccordement sur la sortie eau chaude devra impérativement être réalisé à l'aide d'un manchon fonte, acier, ou raccord isolant, afin d'éviter la corrosion de la tubulure (contact direct fer-cuivre). Les raccords laiton sont interdits à ce niveau. (NFC 15-100).

- Un groupe de sécurité (non fourni avec le chauffe-eau) conforme à la norme NF EN 1487 sera obligatoirement vissé sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau.
- Sur une installation, si les canalisations eau chaude sont en matériaux de synthèse, il est recommandé d'utiliser un mitigeur en sortie eau chaude du chauffe-eau pour obtenir une eau à 60°C maximum.

SCHEMA DE RACCORDEMENT D'UN VERTICAL MURAL

Ce groupe de sécurité comprend :

- 1 robinet d'arrêt
- 1 robinet de vidange manuel
- 1 clapet anti-retour (afin d'éviter que l'eau contenue dans le chauffe-eau chemine vers le réseau d'eau froide)
- 1 soupape de sécurité tarée à 7 bar
- 1 bouchon d'inspection du clapet anti-retour



IMPORTANT

La pression du réseau d'eau froide est généralement inférieure à 5 bar. Si tel n'est pas le cas, prévoir un réducteur de pression, lequel sera positionné sur l'arrivée d'eau après le compteur.

NOTA

Lorsque l'on ne peut évacuer par gravité l'excédent d'eau dû à la dilatation, en plus du groupe de sécurité, il est possible d'installer un vase d'expansion. Si votre installation comporte des petits diamètres ou des robinetteries à fermeture rapide, il est conseillé d'installer un clapet anti-bélier.

Raccordement électrique

Nos appareils sont conformes aux normes en vigueur et disposent par conséquent de toutes les conditions de sécurité. Le raccordement électrique devra être conforme aux normes d'installation NF C 15-100 ainsi qu'aux préconisations en vigueur dans le pays où le chauffe-eau sera installé (préconisations de PROMOTELEC pour l'obtention d'un Label pour la France).

L'installation comprendra :

- Un disjoncteur omnipolaire avec ouverture des contacts d'au moins 3 mm.
- Une liaison en câbles rigides de section mini $3 \times 2,5 \text{ mm}^2$ en monophasé (phase, neutre, terre) ou $4 \times 2,5 \text{ mm}^2$ en triphasé (3 phases + terre).
- Le conducteur de terre sera repéré vert/jaune.

Le générateur électronique des chauffe-eau à "anode à courant imposé" a été conçu pour une alimentation ;

(permanente ou de type heures creuses 8 h. ou 6 h. + 2 h.).

S'assurer que l'installation respecte l'une de ces deux possibilités d'alimentation, dans le cas, d'une durée inférieure les conditions de garantie ne s'appliqueraient pas.

■ PROCEDURE DE RACCORDEMENT

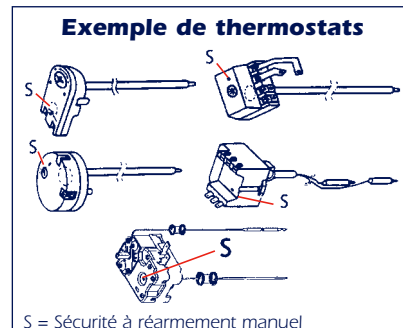
- Oter le capot de protection à l'intérieur duquel figure le schéma de raccordement électrique.
- Dans le cas de chauffe-eau " Tous courants ", le branchement d'origine est prévu pour recevoir 380/400 Volts. Pour un branchement différent, modifier le câblage en conséquence suivant le schéma électrique collé à l'intérieur du capot.
- Raccorder les extrémités du câble sur le

thermostat, aux bornes à vis prévues à cet effet (le démontage du thermostat n'est pas nécessaire). En version à "anode à courant imposé". Le câble d'alimentation doit être raccordé au bornier d'entrée.

- Raccorder le fil de terre vert/jaune sur la borne repérée \perp .
- Remonter le capot après avoir vérifié le serrage correct des bornes de connexion.

■ RECOMMANDATIONS

- Prévoir suffisamment de longueur de câble afin d'éviter le contact avec les éléments chauffants.
- Dans le cas où les canalisations sont en matériau isolant, les circuits électriques seront protégés par un disjoncteur différentiel 30 mA adapté aux normes en vigueur.
- L'appareil n'étant pas équipé d'un serre-câble, le raccordement direct sur une prise de courant est interdit.



S = Sécurité à réarmement manuel

- Le raccordement à la terre est impératif pour des raisons de sécurité.
- Avant de raccorder définitivement l'appareil, vérifier qu'il est plein d'eau. Si ce n'est pas le cas, assurez-vous que l'alimentation électrique du chauffe-eau ne peut pas s'effectuer (ôter les fusibles).

IMPORTANT

Un raccordement en direct sur les résistances (sans passer par le thermostat) est formellement interdit car il est dangereux, la température de l'eau n'étant plus limitée.

Mise en service

■ REMPLIR LE CHAUFFE-EAU

- Ouvrir le ou les robinets d'eau chaude
- Ouvrir le robinet d'eau froide situé sur le groupe de sécurité (s'assurer que le clapet de vidange du groupe est en position fermée).
- Après écoulement aux robinets d'eau chaude, fermer ceux-ci, votre chauffe-eau est plein d'eau.
- Vérifier l'étanchéité du raccordement aux tubulures ainsi que celle du joint de porte situé sous le capot électrique, le resserrer si nécessaire.
- Vérifier le bon fonctionnement des organes hydrauliques en plaçant le groupe de sécurité de la position vidange à la position arrêt et réciproquement, afin d'éliminer tous déchets éventuels.

■ VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT

- Mettre l'appareil sous tension.
- Basculer l'interrupteur du tableau électrique sur la position marche forcée. Après 15 à 30 minutes, l'eau doit s'écouler goutte à goutte par l'orifice de vidange du groupe de sécurité (cet orifice doit être raccordé à une évacuation d'eaux usées).

Ce phénomène est tout à fait normal ; il s'agit de la dilatation de l'eau due à la chauffe. Par conséquent, la soupape de sécurité laissera échapper une certaine quantité d'eau afin que la pression interne dans la cuve ne dépasse pas 7 bar. Cet écoulement peut représenter 2 à 3% de la capacité du ballon pendant la chauffe complète. Vérifier à nouveau l'étanchéité des raccordements ainsi que celle du joint de porte.



La vérification étant concluante, si votre tableau électrique est équipé d'un relais d'asservissement en heures creuses (tarif réduit la nuit), basculer l'interrupteur sur la position "automatique".

3 positions sont affectées à cet interrupteur :

- Position arrêt ou " 0 "
- Position automatique ou " AUTO "
- Position marche forcée ou " 1 "

Pour les modèles à "anode à courant imposé", 15min environ après la mise sous tension du chauffe-eau, contrôler le voyant vert situé sur le capot électronique.

- en régime établi, le voyant de contrôle doit clignoter en permanence (24 h./24).

NOTA

Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau équipé d'une résistance blindée peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.

Entretien domestique

Un chauffe-eau nécessite peu d'entretien domestique pour l'utilisateur : manœuvrer le groupe de sécurité une ou deux fois par mois.

Pour les chauffe-eau à anode à courant imposé (ACI VISIO), vérifier périodiquement le clignotement du voyant. En cas d'arrêt, contacter votre installateur conseil.

Entretien par un professionnel

Pour conserver les performances de votre appareil pendant de longues années, il est nécessaire de faire procéder à un contrôle des équipements par un professionnel tous les deux ans, suivant la procédure ci-dessous :

- Couper l'alimentation électrique de l'appareil (fusibles) et déconnecter les fils aux bornes du thermostat.
- Vidanger la cuve et démonter l'ensemble chauffant.
- Enlever le tartre déposé sous forme de boue ou de lamelles dans le fond de la cuve et nettoyer avec soin les gaines des éléments chauffants et du thermostat. Ne pas gratter ou frapper le tartre adhérent aux parois, au risque d'altérer le revêtement.
- Vérifier l'état de l'anode de magnésium et remplacer celle-ci si son diamètre est inférieur à 10 mm.
- Sur les chauffe-eau HM blindés, l'anode se trouve sur la porte du fond.
- Pour les modèles stéatites, nettoyer le fourreau, car possibilité de calamine.

- Pour les chauffe-eau à "anode à courant imposé", l'anode est en titane et ne nécessite aucune inspection ni remplacement dans la mesure où le voyant clignote.
- Remonter l'ensemble chauffant en utilisant un joint neuf et en serrant raisonnablement et progressivement les écrous (serrage croisé).
- Remplir le chauffe-eau en laissant ouvert un robinet d'eau chaude, l'arrivée d'eau indique que le chauffe-eau est plein.
- Vérifier son étanchéité au niveau du joint et seulement ensuite, reconnecter l'alimentation électrique.
- Contrôler à nouveau le lendemain la bonne étanchéité au niveau du joint, et au besoin, resserrer légèrement les écrous.
- Vérifier la connectique électrique.

Conseils à l'usager

- Pour les régions où l'eau est très calcaire $T_h > 20^\circ F$, l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit réglé conformément aux règles de l'Art, vérifié et entretenu régulièrement.
- Décret N° 89-3 du 3.1.1989 Th 15°F mini.
- Conformité au DTU 60.1.
- Dans ces conditions particulières, le contrôle de l'anode sera à effectuer tous les ans.
- Dans les cas suivant une vidange du chauffe-eau est nécessaire :
 - appareil restant sans fonctionner dans un local soumis au gel
 - appareil dont l'alimentation électrique est coupée pendant plus de 2 mois.

Procéder de la façon suivante :

- a) couper l'alimentation électrique
- b) fermer l'arrivée d'eau froide

c) ouvrir un robinet d'eau chaude
d) ouvrir le robinet de vidange du groupe de sécurité

- En cas d'anomalie, absence de chauffe ou dégagement de vapeur au soutirage, couper l'alimentation électrique et prévenir votre installateur.

Il faut noter qu'autrefois, la température de stockage de l'eau était de 80°C.

Actuellement, pour des raisons de sécurité, celle-ci est ramenée à $65^\circ C \pm 5$ dans la cuve (Normes N.F.). En conséquence, avec un appareil de capacité égale, la quantité d'eau chaude disponible est moins importante.

Aux points de puisage, la réglementation impose de ne pas dépasser 60°C. Si tel est le cas, prévoir un moyen de réglage (mélangeur, mitigeur...) consulter votre installateur.

Service après-vente

Les pièces du chauffe-eau qui peuvent être remplacées sont les suivantes :

- le joint de porte
- le thermostat
- les éléments chauffants
- l'anode magnésium
- générateur électronique avec sa filerie, pour les modèles à "anode à courant imposé"
- fourreau pour résistance stéatite.

Pour les pièces spéciales, nous consulter.

Utiliser uniquement des pièces détachées référencées par ATLANTIC.
Pour toute commande, préciser le type exact du chauffe-eau, sa capacité, le type d'équipement TC ou mono, blindée ou stéatite, et sa date de fabrication.
Toutes ces indications figurent sur la plaque signalétique de l'appareil collée à proximité de l'appareillage électrique.

Toute intervention sur les parties électriques doit être confiée à un spécialiste.

Diagnostic de panne à l'usage du professionnel

■ Absence totale d'eau chaude, vérifier :

- a) les fusibles
- b) la présence de courant aux bornes entrées du thermostat (contacteur E.D.F.)
- c) la sécurité thermique du thermostat
- d) l'élément chauffant.

■ L'eau est bouillante (>70°C)

■ Ecoulement continu d'eau par le groupe de sécurité

Vérifier la pression du réseau.

Si celle-ci est supérieure à 5 bar, poser un réducteur de pression sur l'alimentation

■ Modèle à anode à courant imposé (ACI VISIO)

● Le voyant ne clignote pas dès la mise en route, après un arrêt prolongé (cas d'une résidence secondaire, par exemple). Ceci est normal, quelques minutes sont nécessaires après la mise sous tension pour que le voyant se remette à clignoter.

● Le voyant ne clignote plus. La cuve n'est plus protégée 24 h/24.

Pour diagnostiquer la panne procéder suivant les étapes ci-dessous ;

- Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau
- Ouvrir le capot **1**
- Déconnecter la liaison **6**
- Remonter le capot **1**
- Alimenter électriquement le chauffe-eau.

Si la led se remet à fonctionner au bout de 10 secondes maxi → le circuit électronique n'est pas en cause, et l'isolation de l'anode s'est dégradée dans le doigt de gant **8**.

Contactez le S.A.T.C. ATLANTIC.

Si la led ne fonctionne toujours pas, vérifier le branchement au bornier.

Si celui-ci est correct et pour retrouver une protection permanente, remplacer le boîtier électronique selon le mode opératoire ci-dessous.

- Couper l'alimentation électrique du chauffe-eau.
- Déposer le capot **1**, déconnecter les fils d'alimentation + terre **2**.
- Dévisser la vis de fixation du bornier **3**.
- Déconnecter les fils **4** aux bornes d'entrée du thermostat.
- Dévisser la vis **5**.
- Déconnecter la liaison **6** vers l'anode.
- Déposer le capot **7** contenant le circuit électronique.

Nb : Le circuit électronique déposé contient un accumulateur recyclable qui ne doit pas être jeté. 

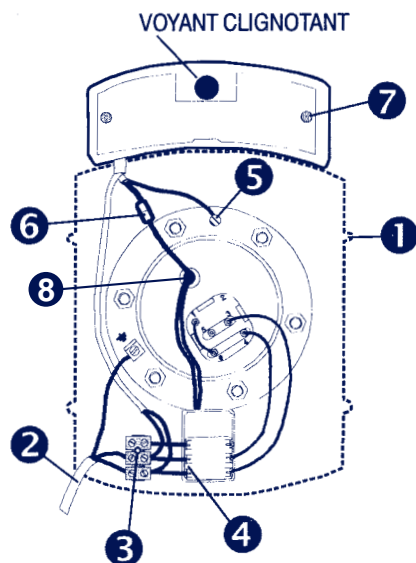
- Pour le montage de l'ensemble neuf, procéder en sens inverse.

(vapeur aux robinets)

- a) couper l'alimentation électrique de l'appareil
- b) vérifier le thermostat
- c) éventuellement, procéder à une opération de détartrage au niveau de l'élément chauffant.

générale.

Si la pression est bonne (inférieure à 5 bar), nettoyer la soupape du groupe de sécurité.



Exemple de branchement d'un vertical sur socle avec " anode à courant imposé " monophasé 230 V.

Champ d'application de la garantie

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

Des conditions d'environnement anormales :

● Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après départ usine.

● Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).

● Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).

● Pression d'eau supérieure à 5 bar.

● Alimentation électrique présentant des surtensions importantes (réseau, foudre...).

● Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroit difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art, notamment :

● Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NF-D 36-401, modification de son tarage...

● Absence de manchons (fonte, acier ou isolant) sur les tuyaux de raccordement eau chaude pouvant entraîner sa corrosion.

● Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme C 15100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le Constructeur.

● Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).

● Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.

Un entretien défectueux :

● Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.

● Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.

● Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

● Non remplacement de l'anode magnésium dans la période recommandée.

Conditions de garantie

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation faisant foi), en l'absence de justificatif la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois.

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit en informer son assureur.

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

La défaillance d'un composant ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. ATLANTIC tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées.